CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX DU JEUDI 19 MARS 2026

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Celle-ci ouvre la séance à 20h02 : elle remercie les personnes présentes pour leur participation à cette séance du Conseil général, leur demande de bien vouloir éteindre leur téléphone portable et invite les personnes, qui ne sont pas membres du Conseil général et la presse à prendre place au fond de la salle. Elle rappelle que les séances sont enregistrées pour les bons soins de la rédaction du procès-verbal, enregistrement qui n'est pas archivé mais effacé après l'acceptation du procès-verbal.

1. APPEL

Sur 60 membres, 42 sont présents, 14 sont excusés et 4 sont absents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Georges Cherix, Syndic, fait un point sur la situation financière au 24 février 2026, selon le tableau ci-dessous. Il précise qu'à ce jour, la commune a reçu l'indemnité de l'ECA.

Situation des dépenses pour le préavis 01/2025 au 24.02.2026

		Maison de commune	Ancienne laiterie	Divers et imprévus	Total
Préavis n° 01 /2025	Budget	1 596 500,00	1 551 700,00	180 000,00	3 328 200,00
Crédit déjà accepté					-149 080,00
Dépassement accordé					-58 515,15
Solde indemnité ECA à recevoir					-171 913,00
Coût total du projet					2 948 691,85
Coût total du préavis 01 /2025					**2 950 000,00**
Au 24 février 2026	*Dépenses*	*275 680,85*	*711 645,80*		*987 326,65*
A payer	Solde	1 320 819,15	840 054,20	180 000,00	2 340 873,35

Concernant le flyer reçu de Queen Burger, food truck qui va venir à partir du mardi 7 avril, puis tous les mardis, devant la salle de gymnastique, il y a une erreur sur le flyer car c'est une autre commune qui est remerciée.
Au sujet de la demande de Mme Barbey sur le site de la commune, où l'on pourrait aller sur le site des Chemins de Fer, cela a été fait il y a quelques semaines.
Il annonce que le 29 mars, à la fin des élections, la nouvelle composition des élus offre la tournée à 17h00 ; toutes et tous sont invités à venir pour prendre un verre.

Mme Nicole Cattano, Municipale : Ecoles : aujourd'hui, il existe une ligne 35 qui tourne dans Bussigny. A partir du 17 août, elle viendra jusqu'à Villars-Sainte-Croix, à raison d'environ toutes les 30 minutes, du lundi au vendredi. A partir de là, la Municipalité, en coordination avec l'établissement scolaire et la commune de Bussigny, a décidé de supprimer le transport scolaire Car Postal pour les élèves de la 7ème à la 11ème primaire et secondaire. Ils pourront bénéficier de cette ligne publique. L'abonnement sera offert à tous les élèves et cela permettra une plus grande disponibilité des horaires. Aujourd'hui, on a régulièrement des élèves qui ont une période de congé ou qui ont des cours à options qui finissent avant ou commencent plus tard. Les transports scolaires ne pouvaient pas desservir tous ces horaires. Ce qui veut dire que certains élèves devaient aller à Bussigny 2h avant le début des cours. Avec ce bus des

transports publics, ils pourront aller à leur guise en fonction de l'heure à laquelle ils commencent l'école. Un autre avantage aussi, c'est, s'ils veulent rester chez un copain à Bussigny, ils peuvent rentrer avec le bus suivant ou même, des amis de Bussigny pourront venir à Villars-Sainte-Croix. Ce qui, aujourd'hui, avec les transports scolaires n'est pas possible car il faut un passeport pour le transport scolaire. Elle rappelle que cela sera effectif à partir du 17 août.
M. Georges Cherix, Syndic, ajoute et précise que l'abonnement ne sera que d'une zone seulement. La commune paiera donc une zone et si les parents veulent faire 2 ou 3 zones, ce supplément sera à leurs frais.
Mme Nicole Cattano, Municipale, ajoute encore, qu'il a été prévu de faire une information aux parents d'élèves concernés par ce changement, afin d'échanger de vive voix car il y aura probablement des questions. Ceci sera organisé avant la rentrée prochaine.

M. Vincenzo Camuglia, Municipal, Cimetière : Au sujet du préavis n° 5/2025 pour l'aménagement du cimetière. A ce jour la Municipalité a dépensé CHF 150'710.00. Il reste un solde de CHF 29'289.00 pour l'arborisation, l'engazonnement, l'arrosage et quelques petits divers. Concernant le préavis n° 6/2025, l'installation d'un columbarium qui est terminée à ce jour, a coûté CHF 35'493.00. Un solde positif de CHF 7'200.00 reste pour des divers et plantations autour et la pose d'un banc.

M. Nicola Cassetta, Municipal : Eaux : Il continue avec les tuyaux. Il va entamer en Vigny le mardi après Pâques. Les travaux vont durer 3 semaines à un mois. Il annonce que la Municipalité a acheté des Vauban, la police ne les met plus à disposition. Au besoin, la commune a 2 pièces pour des manifestations.

M. Frédéric Strittmatter, Municipal : n'a pas de communication.

3. INFORMATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX DANS LES ASSOCIATIONS/ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

M. Pierre David nous informe que son rapport sera transmis avec le présent PV. Il annonce que les dates données par M. Kortchnoï, au mois de janvier, sont valables. Il devra aller bientôt à la commission de gestion. Ce sera sa dernière fois à la commission de gestion en tant que délégué. Il ne se représente pas l'année prochaine, pour des raisons de santé. Il faudra renommer des délégués. Il est remercié par la Présidente.

4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

5. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

6. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Mme Nicole Cattano, Municipale, ne demande pas forcément des corrections, mais elle a été interpellée à la lecture par rapport à la compréhension de certaines phrases, notamment, en page 2, le tout dernier paragraphe, où il est dit : *le Conseil général a levé les oppositions de Pro Vélo Lausanne et ATE Vaud et ces 2 oppositions doivent être fixées par le Canton.* Elle n'est pas sûre que le mot « fixée » soit le bon terme. Et, la phrase d'après : Le *Conseil général a donné le signe mais aucune n'a été levée par le Canton.* Elle n'est pas sûre que le mot « signe » soit le bon terme. En page 3 avant dernier paragraphe : *M. Georges Cherix ajoute que le pinailleur pourrait aller chercher.* Elle ne sait pas s'il manque un bout de phrase. Quelques lignes plus loin pour les propos de M. Benoît Biéler, directeur du SDOL, répond qu'il peut y avoir des cas de figure, au moment du dégrappage, on va tester la qualité des sols et à ce moment-là. On peut identifier d'éventuelles pollutions. Elle pense que c'est une virgule et non un point après à ce moment-là.

Mme la secrétaire apporte une précision. Elle fait des PV mot à mot et elle ne se permet pas de corriger les mots dits, sauf le "ben" le "heu", qu'elle enlève. Elle a souvent été interpellée pour ceci. Elle fait les PV comme cela depuis qu'elle est là. C'est le Conseil qui décide comment doit être fait un PV. Elle l'a

proposé et cela a été accepté à ses débuts. La Présidente lui fait parfois des remarques parce : "qu'on n'écrit pas comme l'on dit". Les PV sont des retranscriptions des séances telles que les mots ont été utilisés. C'est pour cela que parfois cela interpelle certaines personnes sur ce qui est écrit mais, c'est ce qui est dit, la secrétaire ne se permet pas de changer les mots.
Mme Nicole Cattano, Municipale, rétorque que ce n'est peut-être pas un changement de mot mais peut-être un mot qui manque.

Au vu des remarques ci-dessus, l'approbation de ce procès-verbal est reportée. L'enregistrement sera réécouté. Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 sera à nouveau proposé à l'approbation, lors de la séance du 25 juin 2026.

7. ASSERMENTATIONS

Avec la démission de Mme Lapaire Marylène, le Conseil général compte 60 membres à ce jour.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 03/2026 RELATIF À LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE COMMUNES EN CHARGE DE LA GESTION DES EAUX URBAINES DU BASSIN VERSANT DE LA STEP DE VIDY (AGEV) ET DES INSTALLATIONS INTERCOMMUNALES Y AFFÉRENTES. APPROBATION DES STATUTS.

Mme la Présidente passe la parole à la Municipalité. M. Nicola Cassetta, Municipal, demande la lecture des rapports.

M. Emmanouil Constantin, donne lecture du rapport de la COGEFI chargée de l'étude du préavis 03/2026. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis 03/2026 tel que présenté.

M. Christian Baur donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis 03/2026. En conclusion, la commission propose à l'assemblée d'accepter le préavis 03/2026 tel que présenté.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Pierre David nous informe qu'il y a une quinzaine d'années, une partie du village était raccordé à la STEP de Vufflens. Qu'en est-il actuellement ?
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond qu'aujourd'hui, nous sommes entièrement raccordés à la STEP de Vidy. A la demande de M. Pierre David, il répond que nous n'avons plus rien à voir financièrement avec la STEP de Vufflens.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Vote :

1. d'approuver le principe et les modalités de transfert à titre gracieux des équipements intercommunaux actuels à l'association,
2. d'approuver les statuts de l'Association intercommunale de Gestion des Eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV),
3. d'acter la dissolution des Ententes, conventions et accords listés au point 5.3, ainsi que de toutes conventions et autres accords antérieurs non répertoriés relatifs aux ouvrages transférés, auxquels l'AGEV se substituera.

Le préavis municipal N° 03/2026 est accepté à l'unanimité.

M. Nicola Cassetta, Municipal, remercie les membres du Conseil général.

9. POSTULATS/MOTIONS.

La parole n'est pas demandée.

10. DIVERS

Mme Yvette Jenny demande quant au bus public, comment payer son billet.
M. Georges Cherix, Syndic, lui répond qu'il n'y a plus de billet dans le bus. Il l'informe qu'en Coulaye, il y a un distributeur avec de la monnaie. Selon lui, la meilleure solution, c'est avec le Natel.
Mme Nicole Cattano, Municipale, l'informe qu'elle peut acheter des cartes avec 10 parcours.
M. Georges Cherix, Syndic, à la demande de Mme Jenny, l'informe qu'elle peut les acheter à Renens dans le distributeur TL vers la nouvelle place de la gare, côté 14 Avril ou à la place du Flon, il y a une borne TL.
Mme Jacqueline Pernet indique que selon son expérience, les chauffeurs ont un petit moment de pause et la plupart du temps, ils sont très coopératifs pour des gens comme elle qui ont de la peine à prendre leur billet.

M. Blaise Triponez revient sur la remarque faite par la Présidente sur le dernier PV quant aux lampadaires sur le chemin de la Vignettaz. Nous sommes mi-mars et il rentre très tard avec le bus et ne constate aucun changement. Il demande un point de situation.
M. Vincenzo Cammuglia répond que ces candélabres ont été commandés. La première livraison a été loupée. Lors de la seconde, la couleur était fausse. Ils vont arriver prochainement.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond à M. Triponez lorsqu'il évoque que le "prochainement" a déjà été dit lors de la dernière séance, qu'il attend aussi pour finir les travaux, les inscriptions au sol et les peintures. Il a appelé il y a deux semaines. Le message qu'il reçoit en continu : c'est en arrivage. Il est vrai qu'ils sont arrivés deux fois, une fois pliés et une fois dans la fausse couleur.

Mme Nadia Barbey, quant à la ligne 35, revient sur le fait que les élèves de la 7ème, scolarisés à Bussigny, auront une participation de la commune sur leur abonnement. Elle demande si la Municipalité a pensé aux élèves qui sont avant la 7P mais qui vont manger à la cantine de Bussigny.
Mme Nicole Cattano, Municipale, répond que pour les élèves avant la 7P, il y aura les transports scolaires qui seront maintenus. Il y a aussi des petits de 1-2P, qui viennent de Bussigny, qui sont enclassés à Villars-Sainte-Croix. Donc, jusqu'à la 6P, les transports scolaires sont maintenus.

M. Michel Artar demande que le slide 1, qui a été vu tout à l'heure, soit mis à disposition de la COGEFI. Finalement, d'un commun accord entre M. Georges Cherix, Syndic, Mme la Présidente et M. Artar, il sera joint au présent PV.

M. Alan Turra a eu vent de plusieurs cambriolages sur Villars-Sainte-Croix assez conséquents. Il demande s'il y a des actions qui sont entreprises.
M. Frédéric Strittmatter, ayant entendu ces faits, s'est tourné vers la Pol qui a dit que 3 cambriolages en une seule journée sont considérés comme un seul cambriolage. Il a répondu que ce n'est peut-être pas très sympa pour les gens qui les subissent. Il leur a demandé ce qu'ils avaient l'intention de faire : augmentation des patrouilles. Les enquêtes sont en cours.
M. Alan Turra dit qu'il n'y a pas eu qu'une seule fois, mais sur plusieurs jours, plusieurs cambriolages différents.
M. Frédéric Strittmatter répond qu'il lui a été rapporté en particulier de 3 cambriolages le même jour.
M. Alan Turra répond que c'était une fois mais qu'il y a eu d'autres journées où il y a eu d'autres cambriolages sur plusieurs lieux de Villars-Sainte-Croix. Cela crée de l'insécurité. Ses enfants ont eu vent de cela. Si cela continue, on va peut-être sortir les armes.
M. Frédéric Strittmatter comprend son point de vue mais il ne peut officiellement et légalement pas le partager. Il sait que la Pol passe très régulièrement, que le caporal Jan est là très souvent. Les cambriolages, c'est comme la roulette Russe, cela se fait quand on ne s'y attend pas. Il sait que les patrouilles ont augmenté. Fort de l'intervention de M. Turra, il va se permettre d'écrire un rapport complémentaire au commandant de la Pol pour qu'ils agissent de façon beaucoup plus intense.

Mme Margaret Poget demande si les cambriolages sont dans la journée ou dans la nuit.
M. Alan Turra répond qu'il a eu contact avec l'une des personnes cambriolées, c'était dans une plage horaire de 17h00 à 22h00 lorsqu'il n'y avait personne chez eux.
M. Nicola Cassetta, Municipal, ajoute qu'à l'Hôpital, c'était à 11h00 le matin.
Pour M. Alan Turra, à priori, ce sont vraiment des gens qui ont surveillé les va-et-vient. Il y avait une personne dans la maison qui s'est absentée pendant cette période-là.

M. Frédéric Strittmatter, Municipal, répond que l'on ne peut pas avoir quelqu'un qui, en permanence, tourne, ce n'est matériellement pas possible, par manque de personnel au sein de la Pol. Il revient sur un sujet qui fâche, qu'il assume. Ceux qui n'ont rien à se reprocher, n'auront aucun problème à se laisser visualiser dans une caméra. C'est un sujet que l'on voit souvent en France, à Nice en particulier, qui est arrivée maintenant à un niveau de sécurité relativement bon par rapport au reste de certaines grandes communes françaises. Ils ont mis des caméras partout. Il pense que les gens mettront des cagoules, c'est sûr. Mais, il y a quand même un petit effet dissuasif. Ce n'est pas à lui d'en parler, de faire la proposition. C'est une chose qui doit être réfléchie à long terme et qui doit être discutée de façon générale. Il y a aussi beaucoup de dessins qui se font sur certains murs, à l'école, au refuge. Le gros problème, c'est qu'il y a une recrudescence, non seulement à Villars-Sainte-Croix, mais partout, d'incivilité. La police peut intervenir quand elle attrape sur le fait. Mais, on ne peut pas mettre un policier derrière chaque personne.
Pour M. Turra, quelqu'un qui tague un mur ou qui cambriole une maison, il y a une dimension différente. Pour lui, ce qui serait intéressant de savoir, c'est si ce phénomène de recrudescence à Villars-Sainte-Croix est le même dans les communes avoisinantes. Il demande s'il y a un plan.
M. Frédéric Strittmatter, Municipal, répond qu'il y a un plan.
M. Nicola Cassetta, Municipal, pour aider son collègue, ajoute que dans les communes voisines, la commune de Villars-Sainte-Croix est considérée comme super calme, car en pourcentage, elle est très très petite. Il ajoute que si à Villars-Sainte-Croix il y a eu trois cambriolages, chez eux (dans les communes avoisinantes), c'est fois dix par rapport à la population.
M. Alan Turra demande si c'est dans le même laps de temps précis qu'il y a eu ces augmentations.
M. Frédéric Strittmatter, Municipal, répond qu'il reçoit des comptes rendus hebdomadaires et y voit des communes comme Bussigny et les autres communes de l'Ouest Lausannois, qui ont de plus en plus visites non voulues, que l'on appelle cambriolages. C'est malheureusement une recrudescence non seulement de cela mais aussi d'autres choses, dont on ne parle pas ici ce soir. C'est un très vaste sujet. Il pense que c'est peut-être lié à des venues de voisins frontaliers, la Suisse n'est pas loin de Lyon. Il nous rappelle qu'il a eu beaucoup de bancomats qui ont été cambriolés. Il a été retrouvé des équipes de Lyonnais qui venaient pour ce genre de choses. Est-ce qu'ils dépassent les compétences en se disant que les bancomats sont trop solides, et qu'ils vont s'attaquer à autre chose. Malheureusement, on devra vivre avec ce genre de choses. On fait tout pour les éviter. Il voit de plus en plus de patrouilles d'intervention, qui n'ont rien à voir avec le caporal Jan, qui lui est notre caporal personnel. Il y a quand même des patrouilles d'intervention qui circulent la nuit, il en est témoin. Le problème c'est qu'il faut tomber juste au bon moment.
Mme Margate Poget trouve que si la population était un peu renseignée sur ce qui se passe dans le village ou dans les autres, cela aiderait peut-être, à regarder la façon qu'ils procèdent, à condition d'avoir un peu d'information. Elle trouve que c'est beaucoup mieux que de mettre des caméras.
M. Frédéric Strittmatter, Municipal, répond que son avis est tout à fait pertinent et qu'elle a bien fait d'en parler. Il faut trouver aussi le juste milieu, parce que si on met un article dans le Cancoir : attention cambrioleurs, il ne faut pas non plus un effet contraire : effrayer les gens et de créer une situation de panique. On ne peut pas faire de la publicité pour ce genre de chose parce que les gens vont commencer à paniquer. On doit en être conscient. On ne doit pas l'amenuiser mais on ne doit pas augmenter ce genre de position.

M. Axel Mailler dit bravo, parce que cela fait un moment qu'il n'a plus entendu de pétards péter à tout moment. Il aimerait savoir si c'est possible de faire un communiqué aux parents afin qu'ils expliquent, qu'il y a des jeux plus simples et amusants, que de sonner aux portes des gens.
Mme Nicole Cattano, Municipale, répond, que nous comprendrons qu'il est difficile de faire l'éducation des parents et qu'en tant que Municipalité, ce n'est pas tout à fait son rôle, qu'elle n'est pas un donneur de leçons. Elle en prend note et va voir comment ce genre de chose peut être réfléchi.

M. Jean-Jacques Zumbrunnen dit que cela fait 26 ans qu'il habite à Villars-Sainte-Croix. Il a trouvé une seule fois un visiteur indésirable dans sa maison. Il s'est permis de vider son fourgon sur le trottoir afin de voir ce qu'il lui avait piqué ou pas. Pour rendre les gens attentifs, selon lui, la 1ère chose, c'est de prendre des précautions. Au début, qu'il habitait là, il ne fermait jamais rien, ni voiture, ni maison. Maintenant, il faut fermer partout, systématiquement, si l'on veut déjà diminuer les risques et être un peu dissuasif. Il est clair que si quelqu'un veut vraiment entrer, il le fera. Si les gens sont attentifs, que l'on ferme bien et que l'on fait attention, quitte à jeter un œil, sans forcément avoir une caméra. Si le voisin nous dit qu'il n'est pas là, on peut voir si les gens n'ont rien à faire là. En principe s'il n'y a personne, les gens n'ont rien à faire là, on peut le signaler.

M. Fabrice Camu revient sur la ligne 35, elle passe par la Coulaye ? Elle aura le même arrêt que le 32 ?
M. Georges Cherix, Syndic, répond qu'elle part de la gare de Bussigny, suivra le parcours qu'elle fait aujourd'hui vers le Novotel, monter à Villars-Sainte-Croix, comme la 32 mais, elle n'ira jamais chez Bobst, elle sera directe, elle retourne à la gare de Bussigny. Il précise de 6h00 le matin à 21h00 à la demi-heure.

Mme Yvette Jenny nous fait part d'une anecdote. Mme Vaucher, qui a plus de 94 ans, a reçu une visite avant hier. Un monsieur qui s'est présenté, de la part de la commune, pour inspecter son toit. Elle lui a dit ne rien avoir demandé. Cette personne a insisté, en lui disant qu'elle venait de la part de la commune, qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Elle a téléphoné à la commune qui lui a répondu que rien du tout. Elle l'a donc fichu à la porte.

Mme la Présidente ajoute qu'au niveau précaution, lorsqu'il y a quelqu'un qui vient, jamais elle ne lui laisse regarder l'intérieur de chez elle. En 2012, elle a été cambriolée durant son sommeil et c'est quelqu'un qui a fait un repérage afin de savoir s'il y avait des caméras, des capteurs. Maintenant, elle ouvre la porte et elle la repousse afin de ne pas laisser les gens regarder à l'intérieur.

Mme Nicole Cattano, Municipale, rebondit sur ce qui a été dit. Elle a eu ce soir une séance pour le plan canicule qui est organisé pour les personnes de 80 ans et plus chaque année. Normalement, les autres communes de l'Ouest, c'est la protection civile qui se rendait au domicile des personnes qui étaient inscrites. A partir de cette année, c'est fini, notamment à cause de l'arnaque aux faux policiers, aux fausses personnes de l'ORPC. Maintenant, c'est les communes qui vont devoir téléphoner, convenir d'un rendez-vous, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui se font passer pour des personnes de la commune. Tout le monde doit être vigilent pour ce genre de choses.

M. Alan Turra rebondit. L'année passée, il y a eu des personnes qui sont venues dans son jardin, au nom de la commune. C'était bel et bien la commune qui les avait mandatées, sans l'en avertir.
M. Nicola Cassetta, Municipal, précise que ces personnes n'étaient pas mandatées par la commune mais par le Canton.
Mme Niole Cattano, Municipale, précise que cette information figurait sur le site communal.

M. Frédéric Strittmatter, Municipal, ajoute sur le sujet des faux policiers, si nous avons quelque doute que ce soit, quand quelqu'un vient sonner à la porte, même en uniforme, vous lui dites : attendez, j'appelle le 117 et je contrôle ou le n° de PolOuest et vous contrôlez. Si c'est un vrai policier, il comprendra, si c'est un faux, il n'attendra pas et partira. Soyez prudents ! C'est une nouvelle mode.

Mme Nadia Barbey signale que la PolOuest organise régulièrement un café dans chaque commune de l'Ouest Lausannois. La dernière fois qu'ils sont venus à Villars-Sainte-Croix, ils ont eu zéro visiteur. Concrètement, c'est aussi un moyen de s'informer sur ce qui se passe au niveau du district pour ceux qui ont la possibilité de se déplacer aux heures où ils proposent le café, parfois c'est le matin, parfois en fin d'après-midi. Ils sont super accessibles et nous pouvons discuter de tout avec eux, si ce n'est pas d'une problématique en particulier, c'est pour se renseigner sur ce qui se passe dans le reste de l'Ouest lausannois.

M. Raphaello Dolci nous informe que mardi dernier, il y a eu une panne de distribution d'eau. Il a reçu un message d'Alertswiss qui disait que dans l'Ouest lausannois, il y a eu une rupture de conduite à Bussigny. Dans le 24h, Villars-Sainte-Croix était indiqué comme impacté. Sur l'application, toutes les communes sauf Villars-Sainte-Croix. Il demande si c'est du fait que l'on dépende de l'Entente que l'on n'ait pas été impacté.
M. Nicola Cassetta, Municipal, répond par l'affirmative.
M. Georges Cherix, Syndic, précise que c'est que la ZI qui dépend de Lausanne.
M. Nicola Cassetta, Municipal, ajoute qu'elle n'a pas été impactée non plus. Il y a eu juste une baisse de pression de l'eau.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance à 20h57.

La Présidente — La Secrétaire

Marielle Bartolucci — Anita Cochard

CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-STE-CROIX